Que veut le peuple ?(VI)

Par Nour-Eddine Boukrouh

Photo DR

Le peuple est-il une réalité quantifiable comme l'est un corps électoral dans une démocratie, ou une abstraction comme il l'est dans les régimes totalitaires où cette notion recouvre tout le monde et personne à la fois, et qu'on oppose tout de suite à quiconque sort des rangs ? Que veut le peuple algérien à l'heure des mutations arabes ? Le maintien du pouvoir actuel avec des améliorations sociales ou la révolution ? Et si révolution il devait y avoir, déboucherait-elle sur plus de démocratie ou sur un Etat prétendument islamique ? Seules des élections non truquées pourraient le dire. Et si de telles élections devaient nous révéler que le peuple est toujours intéressé par l'Etat islamique, que faudrait-il faire cette fois ? Où se trouve le peuple ? Est-on sûr qu'il est dans les partis, dont ceux de l'Alliance présidentielle, et les organisations de la société civile ? Je pose cette question parce que le peuple qui a fait la révolution en Tunisie et en Egypte n'est pas venu des partis et des organisations de la société civile, avec leur reconnaissance explicite d'ailleurs. Dans ces pays, comme dans les commentaires des analystes, tout le monde a parlé de «révolution des jeunes», de «génération Internet», auxquelles se sont joints, pour leur honneur, partis politiques, personnalités nationales et société civile. D'ailleurs si le peuple qui a manifesté en Tunisie et en Égypte avait appartenu à ces partis et à ces organisations, il y a belle lurette que Ben Ali et Moubarak auraient été renversés.

Qui est le peuple ? Au Yémen, Ali Abdallah Saleh a eu beau clamer qu'il y avait dans les rues autant de manifestants en sa faveur que contre lui, aux yeux de l'histoire et des téléspectateurs du monde entier les premiers étaient des «baltaguias» et les seconds «le peuple». Et en Libye, où se trouve le peuple ? Du côté de Kadhafi ou des insurgés ? Le «peuple» n'est donc pas la somme arithmétique de la population. Ce n'est pas une question de nombre, mais de cause. Ils n'étaient que quelques centaines de milliers sur dix millions de Tunisiens, et quelques millions sur quatre-vingt-cinq millions d'Égyptiens, mais c'était assez pour mettre à bas deux puissants régimes.

Dans les quatre pays cités, cette cause était celle de la liberté, de la libération du despotisme, indépendamment du nombre de personnes qui la portaient. Ce sont donc les causes qui font les peuples, et non l'inverse. Un peuple n'a pas vocation à arracher les pavés ou à servir de corps de bataille. Il le fait quand il est obligé de rappeler au despote oublieux qu'il est la source du pouvoir et de la légitimité. Lorsqu'il sait ce qu'il veut, lorsqu'il réunit une masse critique en vue d'un objectif, il prend le titre de souverain, de décideur suprême, et personne ne peut plus lui contester ces attributs. La révolution de Novembre 1954 a été déclenchée par vingt-deux personnes sur un total de neuf millions d'Algériens, dont quelques-unes sont encore en vie (c'est dire s'ils étaient jeunes).

A l'époque, le peuple algérien était en bonne partie dans les formations politiques qui n'ont pas déclenché la lutte armée mais qui finiront par la rejoindre. En fin de compte, le peuple c'est toujours une minorité, et jamais une unanimité.

Il n'existe pas dans notre pays d'instituts de sondage pour sonder la volonté du peuple et connaître son opinion sur tel ou tel sujet. Cependant, il y a des moyens d'être renseigné sur son état d'esprit : les écrits de presse, les échanges sur la Toile, les déclarations des partis et des organisations de la société civile, les mouvements sociaux, les marches, les discussions de café, les rapports de police, l'ambiance générale…

Que pense le peuple algérien de la vague révolutionnaire arabe et que souhaite-il comme changements pour éviter à notre pays une révolution dommageable ? Personne ne peut le dire, mais il y a un moyen de le savoir. Imaginons que le pouvoir algérien, instruit par les évènements que vit le monde arabe, décide d'initier des changements et que, pour qu'on ne doute pas de sa sincérité, il laisse le peuple faire connaître ce qu'il veut. A cette fin, il ouvre les médias publics aux partis, aux associations, aux syndicats, aux ordres professionnels, aux intellectuels, aux personnalités indépendantes, aux Algériens à l'étranger, etc., comme a fait Boumediene en 1976, avant d'octroyer au pays une constitution soviétique. Que sortirait-t-il de cette libération de la parole?

Certainement une masse colossale de doléances qu'on pourrait classer pour l'essentiel en deux catégories : les questions socioéconomiques et les questions politiques.

Ce sont donc les causes qui font les peuples, et non l'inverse. Un peuple n'a pas vocation à arracher les pavés ou à servir de corps de bataille. Il le fait quand il est obligé de rappeler au despote oublieux qu'il est la source du pouvoir et de la légitimité.

Les revendications socioéconomiques émaneront de toutes les communes du pays et porteront sur l'emploi, les salaires, les prix des produits de large consommation, le logement, les services publics, les infrastructures, la bureaucratie, le secteur privé et même le visa. Les revendications politiques émaneront de la société civile, des partis d'opposition et des personnalités nationales. Essayons de les rappeler telles qu'elles sont formulées de différentes parts depuis des années, en espérant n'en oublier aucune d'importance : instauration d'un régime démocratique ou d'un Etat islamique ; ouverture du champ médiatique public à la vie politique ; liberté de créer des partis, des journaux, des syndicats libres et des associations ; désignation d'un gouvernement de transition ; éloignement de l'armée de la vie politique ; dissolution des Assemblées en place (APC, APW, Parlement) ; élection d'une Assemblée nationale constituante ou révision constitutionnelle ; révision de la loi électorale pour proscrire la fraude ; décentralisation et régionalisation de la gestion du pays ; officialisation de la langue amazighe ; ouverture des dossiers de la corruption ; interdiction de l'exploitation du sigle FLN qui appartient à l'histoire de la nation… Il n'est pas dit que les revendications socioéconomiques et les revendications politiques se recouperont. Tout le problème est dans l'attitude du peuple devant ces dernières. Et s'il s'en lavait les mains ? Et s'il ne s'intéressait qu'aux prix, aux salaires, à l'emploi et au logement, en demeurant indifférent à la nature du régime et à l'identité des partis et des personnes qui les lui assureraient ? Le pouvoir actuel n'aurait plus de soucis à se faire, et il pourrait même être reconduit au terme d'élections véritablement «propres et honnêtes». Mais continuons le raisonnement comme si le pouvoir lui-même tenait à des réformes politiques réelles.

Qui serait habilité à recenser les revendications politiques et à les discuter avec lui ? Sensément les acteurs qu'on vient de nommer, à condition qu'ils se soient au préalable entendus sur un espace de concertation et un mécanisme de représentation collectif. Cela ne s'est pas encore vu, mais peut-être y arriveront-ils en considération de l'importance des enjeux. J'en doute cependant.

Une Assemblée constituante va être élue en juillet prochain en Tunisie, tandis qu'en Égypte la révision de la Constitution a été confiée à un comité d'experts, et la nouvelle mouture largement approuvée par le peuple égyptien. C'était le premier scrutin sincère depuis Toutankhamon.

En Tunisie et en Égypte, on a contraint le despote au départ, et le Parlement, le parti du pouvoir et la police politique ont été dissous dans la foulée. Une Assemblée constituante va être élue en juillet prochain en Tunisie, tandis qu'en Égypte la révision de la Constitution a été confiée à un comité d'experts, et la nouvelle mouture largement approuvée par le peuple égyptien. C'était le premier scrutin sincère depuis Toutankhamon. L'Algérie n'a jamais eu de constitution élaborée par les représentants du peuple.

Toutes ont été élaborées par le pouvoir, et chaque nouveau président en a disposé à son gré. En 1962, une Assemblée constituante avait bel et bien été élue à cette fin, mais le président de la République de l'époque, Ben Bella, décida inopinément de la contourner et de confier la rédaction de la constitution au parti FLN.

Choqué par ce comportement, Ferhat Abbas qui présidait cette Assemblée, a démissionné en août I963, écrivant : «La concentration des pouvoirs entre les mêmes mains relève du délire… Il n'y a plus de démocratie, le peuple est absent, ses représentants réduits au rôle de simples figurants… Le chef de l'Etat qui est en même temps chef du gouvernement ne pourra pas tout faire…

Un tel régime finira par engendrer des activités subversives, des coups d'Etat et des complots… J'ai démissionné de la présidence de l'Assemblée, n'entendant pas sortir du régime colonial pour tomber sous la coupe d'une dictature et subir le bon vouloir d'un homme aussi médiocre dans son jugement qu'inconscient dans ses actes…» Moins de deux ans plus tard, Ben Bella sera renversé par un coup d'Etat et la Constitution suspendue, et ce, jusqu'en 1976.

Quant à Ferhat Abbas, il connaîtra la prison, la résidence surveillée, la confiscation de son passeport, de sa pharmacie, de ses comptes bancaires et les insultes régulières pour un article écrit en 1936. Une Assemblée constituante, ça veut dire élire des députés dont le mandat durera le temps nécessaire à la rédaction de la constitution. Il faudra bien sûr avoir dissous au préalable l'actuel Parlement avec ses deux chambres. Mais sur quelles bases juridiques les élire ? Sur la base de l'actuelle loi électorale ? Comment garantir que l'administration ne truquera pas les résultats selon les préférences du pouvoir comme ça s'est toujours fait ? Car la confiance ne règne pas. L'opération exigera plusieurs mois pour élire les députés, élaborer un règlement intérieur, rédiger un projet, le faire adopter en plénière, puis le proposer au référendum. Mais l'Assemblée constituante est-elle une revendication du peuple ? Le peuple, comme chacun sait, est traversé par plusieurs courants d'idées. Les «açabiyate» (comprenne qui voudra) sont toujours en vigueur en son sein, et les députés qu'il aura élus refléteront nécessairement les clivages idéologiques et culturels existants.

La révision serait limitée aux articles relatifs au régime politique (parlementaire, semi-présidentiel comme en France, ou hyper présidentiel comme aux États-Unis) et à la répartition des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif.

A moins que le réveil des peuples arabes ait entraîné dans son sillage le nôtre, le basculant à son insu dans le monde du troisième millénaire. Les préoccupations de l'Assemblée constituante se concentreraient sur deux thématiques principales : le régime politique et les questions «sensibles».

Les travaux pourraient durer indéfiniment sans aboutir à un consensus. En effet, les députés de sensibilité islamiste (on est dans un scénario d'élections non truquées) voudraient accentuer la place de la religion dans l'Etat et affermir sa poigne sur la société, tandis que les députés de sensibilité moderniste voudraient l'alléger pour garantir la liberté de conscience et l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines. La restructuration des collectivités territoriales en régions décentralisées et l'officialisation de la langue amazighe constitueraient d'autres pommes de discorde.

Dissuadés par les risques de compliquer les choses, les partis et les personnalités qui soutiennent cette demande pourraient y renoncer et rejoindre ceux qui plaident pour une révision de la constitution actuelle au lieu de son remplacement. Il reviendrait au président de la République d'initier cette révision en concertation, à supposer qu'il le veuille, avec les partis, les organisations de la société civile, les personnalités nationales et les spécialistes du droit constitutionnel. En fin de processus, elle serait entérinée par un référendum.La révision serait limitée aux articles relatifs au régime politique (parlementaire, semi-présidentiel comme en France, ou hyper présidentiel comme aux États-Unis) et à la répartition des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif.

Le retour à la limitation du nombre de mandats présidentiels rencontrerait l'assentiment de la majorité des acteurs. La question des libertés publiques ne devrait pas poser de problèmes particuliers, car la plupart sont déjà inscrites dans l'actuelle constitution. C'est le pouvoir qui a gelé ces dispositions en interdisant l'expression des partis et de la société civile dans les médias audio-visuels publics, et en refusant l'agrément à des partis dont les dossiers étaient conformes pour ne prendre que ces deux exemples. Pourquoi ? On peut supposer que ce n'est pas par crainte des promoteurs de ces partis, ou pour les contrarier spécialement, mais pour barrer la route aux anciens du FIS, de l'AIS et du GIA qui ont maintes fois affirmé qu'on leur a fait des promesses dans ce sens. Cet argument n'excuse pas le pouvoir, car ce n'est pas ainsi qu'on doit se comporter avec les lois.

On les applique, les amende ou les abroge, mais on ne les maintient pas en l'état pour les violer. Ce serait consacrer le style mafieux. Les révolutions sont aussi violentes et destructrices que les tremblements de terre de grande magnitude. Ces derniers sont toujours suivis de reconstruction, en mieux. Comme on l'a vu, le Japon a été frappé par un séisme d'une rare intensité, suivi d'un tsunami encore plus dévastateur, mais il se reconstruira selon des normes plus fiables que celles utilisées par le passé. C'est un peuple dont la force réside dans sa culture, ses idées, son éducation, sa discipline, son sens collectif. Un peuple comme celui-là est indestructible. Il l'a déjà démontré pendant la Seconde Guerre mondiale où seul l'emploi des bombes atomiques (les deux seules que possédaient les États-Unis) l'a contraint à l'abdication. Notre pays a été secoué en 1991 par une crise politique qui a fait beaucoup plus de victimes que le séisme et le tsunami qui viennent de détruire en partie le Japon. Les Algériens doivent reconstruire leur système politique sur de nouvelles bases, selon des normes antisismiques. Pour cela, ils ne doivent pas faire appel aux constructeurs de gourbis et d'édifices précaires, ni aux tâcherons que leurs malfaçons ont disqualifiés. Il faut, pour la prochaine étape, des architectes compétents, des bâtisseurs qualifiés et des matériaux solides. Les «générations Internet» qui ne se reconnaissent pas dans le paysage politique actuel doivent compter sur elles-mêmes, comme l'ont fait les jeunesses tunisienne et égyptienne, et initier leurs propres cadres d'organisation. Si elles pensent leur action en termes nationaux, réalistes et modernes, elles pourront tôt ou tard se poser comme alternative crédible au despotisme qui a ruiné le pays et aux «açabiyate» qui ont compromis la relève. Le peuple algérien, pour qui le connaît, a naturellement tendance à devenir plus mauvais que celui qui lui donne le mauvais exemple, et meilleur que celui qui lui donne le bon exemple.

N. B.

À suivre

VII) Scenarii de changement dans le monde arabe